AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1392
FR0010266601-FS0477

11 juillet 2014

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 10 juillet 2014, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juillet 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir à cette date 6 155 074 actions BULL[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions BULL détenues à titre de collatéral.

2- Par courrier reçu le 10 juillet 2014, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 juillet 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir 5 414 614 actions BULL[4] représentant autant de droits de vote, soit 4,43% du capital et des droits de vote de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions BULL détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 3 176 589 actions BULL détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 122 256 897 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 2 436 129 actions BULL détenues à titre de collatéral.